

NEWSLETTER

Edito du Directeur général

Cette fin d'année 2023 est caractérisée par une **grande richesse en événements, en projets et en actualités**. Sur la base de ce constat, c'est lors d'un échange avec les directeurs que l'idée de (re)créer une Newsletter de l'APSI s'est imposée naturellement. L'objectif de cette newsletter est de partager avec vous des informations ainsi que des moments forts qui constituent l'actualité des établissements, des services et des centres.

Je vous souhaite donc une excellente lecture de ce premier nouveau numéro !

Actualités



#SolidaritéEnDanger

Notre représentant au sein de la convention collective et auprès des pouvoirs publics, NEXEM, a donné le 24 octobre le coup d'envoi de son action baptisée #SolidaritéEnDanger. L'objectif de cette action est de **faire pression sur les pouvoirs publics et d'alerter l'ensemble des citoyens sur les financements et sur les rémunérations des professionnels qui subissent une inflation forte sans revalorisation**. Nous suivrons avec attention les développements de cette action et vous en tiendrons informés.



Programmation des évaluations et nouveau référentiel

Tous les 5 ans, les établissements et services sociaux et médico-sociaux réalisent leur évaluation pour **améliorer leurs pratiques** et permettre le renouvellement de leur agrément. La démarche est simple : **deux évaluateurs viennent rencontrer la direction, les professionnels et les personnes accompagnées. Ils constatent les points forts et les axes d'amélioration concernant l'organisation de l'établissement ou du service et rédigent un rapport** qui sera transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) et/ou au Conseil départemental.

Depuis 2023, le référentiel utilisé pour mener cette évaluation est commun à tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il s'articule autour de 3 chapitres : la personne ; les professionnels ; l'établissement.

Laëtitia Guenezan, responsable du développement et de la qualité viendra dans chaque établissement pour vous présenter le référentiel et vous préparer au mieux aux évaluations, qui auront lieu selon le calendrier suivant :



1er semestre 2024 : SESSAD du Plateau et SAVS

4ème trimestre 2024 : CMPP de Pantin

1er semestre 2025 : tous les autres établissements, services, et centres de l'APSI



Vous souhaitez en savoir plus ?

- [Le nouveau référentiel d'évaluation,](#)
- [Le manuel d'évaluation de la qualité,](#)
- [Les recommandations de bonnes pratiques de la HAS.](#)



L'APSI réécrit son projet associatif !

Le Conseil d'administration, la Direction générale et le Conseil technique lancent un **travail collaboratif autour de la rédaction du projet associatif et stratégique 2024-2028 de l'APSI**. L'objectif est simple : faire participer le plus grand nombre d'acteurs possible pour définir la feuille de route de notre association et des établissements pour les 5 années à venir. Les personnes accompagnées, leurs familles et les professionnels seront sollicités selon différents modes (enquêtes, groupes de travail...), pour travailler sur le projet associatif ou pour penser le projet de leur établissement.



Du nouveau concernant la participation des personnes accompagnées...

Le décret du 25 avril 2022 est venu modifier l'organisation et le fonctionnement des Conseils de la vie sociale (CVS) afin de favoriser la participation des personnes accompagnées. Voici une synthèse de ces évolutions.

La composition du CVS :

Avant, les représentants des familles ou des proches aidants étaient des membres obligatoires. C'est aujourd'hui aux personnes accompagnées de décider si elles souhaitent que des représentants des familles soient élus, ou non.

Membres obligatoires

- 2 représentants des personnes accompagnées
- 1 représentant des professionnels
- 1 représentant de l'APSI

Les missions du CVS :

De nouvelles missions sont confiées au CVS pour encourager la participation des personnes accompagnées :

- Etre associé au renouvellement du projet d'établissement,
- Etre consulté et entendu pendant la démarche d'évaluation, être informé des résultats et être associé aux mesures correctrices à mettre en place,
- Donner son avis et faire des propositions sur ce qui touche aux droits et libertés des personnes accompagnées.

Le fonctionnement du CVS :

Le décret prévoit également une évolution des modalités de fonctionnement du CVS :

- Le CVS peut désormais se réunir de façon extraordinaire sur décision de la majorité de ses membres, et non plus des 2/3.
- La transmission de l'ordre du jour du CVS doit se faire 15 jours avant le CVS.
- L'acte instituant le CVS et le relevé de conclusions de chaque séance doit être transmis à l'ARS et/ou au Conseil départemental.
- Chaque année, le CVS rédige un rapport d'activité présenté au Conseil d'administration de l'APSI ainsi qu'à l'ARS et/ou au Conseil départemental.

Pour rappel, les établissements et services qui ne sont pas soumis à l'obligation de mettre en place un CVS (SAVS, CMPP...) mettent en place d'autres modes d'exercice de la participation : enquêtes de satisfaction annuelles, groupes d'expression...

Vous souhaitez en savoir plus ?

- [Le décret du 25 avril 2022](#)
- [La fiche pratique « CVS : faciliter et améliorer la représentation des personnes accompagnées », HAS.](#)



Les élections du CSE : c'est pour bientôt !

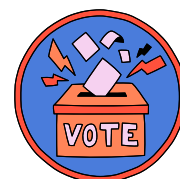
Le mandat des représentants du personnel arrivant à expiration le 16 décembre 2023, des élections en vue du renouvellement des membres du Comité Social et Economique auront lieu prochainement.

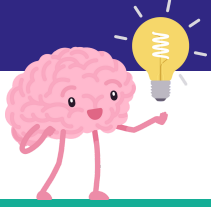
La date du premier tour est fixée au **vendredi 1er décembre 2023**. Les votes se feront uniquement par correspondance. Le matériel de vote, ainsi qu'une notice explicative seront envoyés à chaque électeur à son domicile.

Dans le cas où un second tour serait nécessaire - en l'absence de candidatures présentées par les organisations syndicales ou si le quorum n'est pas atteint (nombre de votants soit au moins égal à la moitié des électeurs inscrits) -, il aura lieu le **vendredi 15 décembre 2023**, dans les mêmes conditions que le 1er tour.

Au second tour, des candidatures libres pourront se présenter en plus de candidatures syndicales.

L'ensemble des informations portant sur l'organisation de ces élections sont portées à l'affichage sur l'ensemble des établissements de l'APSI.





Innovation et bonnes pratiques



SPORT ET SANTÉ

Un appel à manifestation d'intérêt « Sport et santé en ESMS » vient d'être lancé par l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap). **Si vous avez mené un projet innovant concernant le sport et la santé (compétitions amicales, séances d'exercices adaptés, sorties sportives en groupe...) au sein de votre établissement ou service, n'hésitez pas à partager votre initiative sur la plateforme dédiée :** <https://anap.fr/s/proposez-votre-projet>

ENGAGEMENT DES USAGERS

La Haute autorité de santé vient de publier une recommandation de bonne pratique intitulée « Aider les personnes à s'engager dans leurs accompagnements ou dans leurs soins ». Ce document, rédigé en Facile à lire et à comprendre (FALC), a pour objet **d'aider les professionnels à expliquer aux personnes accompagnées ou soignées comment elles peuvent participer et à connaître leurs droits pour ce faire.**

Evènements associatifs

Petit retour sur les évènements passés...

L'APSI se met en conformité avec le RGPD

Le 18 septembre, une sensibilisation au règlement général à la protection des données (RGPD) a été organisée pour les membres du comité de direction élargi. En raison de nos missions d'accompagnement, nous sommes amenés à **collecter et à traiter des données à caractère personnel, qu'il nous faut protéger.** C'est dans cette mission que va nous accompagner Mme Vallin, notre déléguée à la protection des données (DPO), joignable à l'adresse suivante : rgpd@apsi.fr

Journées portes ouvertes au CMPP de Bonneuil

Le CMPP de Bonneuil a ouvert ses portes aux partenaires le 16 octobre 2023. L'occasion pour le Dr. Fouchères, médecin directeur, de rappeler l'importance du rôle des CMPP, et de présenter les accompagnements proposés aux enfants et jeunes qu'ils reçoivent.

Journées portes ouvertes au DITEP

Le 10 novembre, le dispositif intégré "ITEP" de l'APSI a organisé une journée dédiée à l'inclusion des jeunes. Au programme : présentation et visite de l'ITEP, échanges avec les partenaires, présentation des projets menés et à venir par les jeunes et les professionnels et déjeuner autour d'un buffet proposé par les jeunes !



A vos agendas !

La journée des cadres

Le **30 novembre**, une journée dédiée aux équipes de direction des établissements et services de l'association sera organisée. Actualités concernant les projets de l'APSI, présentation des projets en cours dans les établissements et services, travail autour du projet associatif... Ce temps permettra de réfléchir ensemble sur de nombreuses thématiques, et sera également l'occasion pour les différents participants d'apprendre à se connaître et d'échanger autour de leurs pratiques.

La fête de fin d'année de l'ESAT

Le mardi 12 décembre, l'ESAT organise sa fête de fin d'année ! Au programme, un repas partagé et des activités : tombola, karaoké, photobooth...

